



Deux téléphones portables ainsi que plusieurs documents personnels de l'ancien directeur général de la Crtv ont été saisis au lendemain de sa correspondance adressée au ministre de la Justice.

Amadou Vamouké, l'**ancien directeur général de la Crtv** n'est plus en possession de ses deux téléphones portables avec lesquels il communiquait facilement avec ses proches et ses avocats, affirme un membre de sa famille. Le local 131 où il est en détention préventive depuis juillet 2016 a reçu la visite des geôliers. « Au lendemain de sa correspondance adressée le 30 mars 2021 au ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, sa cellule a été fouillée par les gardiens de prison.

Deux téléphones portables et les documents personnels comme les livres ont été saisis. Cette situation est très compliquée parce que ses téléphones portables lui permettaient aussi de communiquer avec les médecins sur sa santé précaire », explique un proche. Selon notre source, cette perquisition est une mesure « répressive », suite à sa correspondance adressée le 30 mars au ministre de la Justice Garde des Sceaux. Dans cette correspondance, l'ancien directeur général de la Crtv s'inquiétait du « silence » des autorités judiciaires concernant la propagation des cas de Coronavirus dans la prison centrale de Kondengui.

« Un troisième locataire de la cellule que je partage avec huit autres détenus vient d'être testé positif à la **Covid 19** et amené à l'hôpital. Le deuxième est revenu dans notre cellule en étant porteur de sévères séquelles, avec des douleurs étouffantes à la poitrine. Ce dernier nous a

rapporté que le premier, qu'il a laissé à l'hôpital, lui a appris que ses poumons sont endommagés à 40%. Je sais que ce mal mortel m'attend au tournant et pourrait m'emporter ; que le pire pourrait advenir et que vous pourriez être amené à redire les mots que vous auriez prononcés en apprenant la mort de Frédéric Ekande que vous connaissez pourtant bien, mort survenue la veille de la fin de ses 12 ans de prison », écrivait-il.

L'ancien directeur général de la Crtv dénonçait « l'autoritarisme nuisible » d'un homme sur la conduite de la justice au Cameroun. Il s'appuyait sur sa procédure judiciaire initiée depuis son arrestation en juillet 2016. Cette procédure judiciaire pendante devant le tribunal criminel spécial sur un détournement présumé de près de quatre milliards Fcfa a déjà connu 65 renvois sans jugement définitif.

Depuis plusieurs années, des associations de défense des droits de l'homme, qui dénoncent une détention arbitraire se sont mobiliser pour exiger la libération de l'ancien directeur général de la Crtv.

Source : Le Jour